

GRAND CALAIS

Terres & Mers



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De débattre de la stratégie financière de la collectivité.

La loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit également que le débat s'appuie sur un rapport présentant :

- ↳ Les orientations budgétaires en matière d'évaluations prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes membres de l'EPCI ;
- ↳ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- ↳ La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Et désormais, le rapport comporte également une présentation de la structure des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique, ainsi que sur la situation financière et les perspectives de la communauté d'agglomération pour 2018.

Le rapport des orientations budgétaires 2018 sera transmis aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire. Dans ce même délai, il sera également mis à la disposition du public à l'Hôtel Communautaire. Et avant la fin du mois qui suit, il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

LE CONTEXTE GENERAL

Le contexte macro-économique : une reprise qui se consolide en zone euro

La croissance en zone euro se consolide et désormais, les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne et l'Allemagne demeurent en tête. La France et l'Italie affichent une croissance plus modérée. D'après les indicateurs, l'activité demeure bien orientée même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant le retour de l'inflation attendu à 1,4% en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance. Celle-ci pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent l'activité se dissipent. A mesure que le chômage va rejoindre son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir rejoignant son niveau potentiel. Dès lors seules des réformes structurelles et des réformes stimulant l'investissement productif pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

A l'instar de la zone euro, la croissance en France continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. En dépit d'un ralentissement sur le 2ème trimestre, l'inflation a poursuivi sa progression sur 2017, portée par le rebond des prix du pétrole. Elle est demeurée modérée et n'a pesé que faiblement sur le pouvoir d'achat des ménages français. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. Elle atteindrait en France 1,3% en moyenne sur 2018.

Le contexte national

Plus que la loi de finances 2018 en elle-même, c'est la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 qui marque de son empreinte les décisions budgétaires importantes de ce nouveau quinquennat.

1- Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 à 2022 marque un changement important de paradigme dans la participation des collectivités au redressement des finances publiques. En effet, la contribution directe sur la DGF pratiquée ces dernières années est remplacée par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales, astreignant les collectivités publiques à encore plus de vertu.

Les collectivités locales participeront largement au désendettement public du quinquennat en réalisant 13 milliards d'économie. Pour atteindre cet objectif, les dépenses de fonctionnement de ces dernières seront encadrées pour en limiter la hausse (+1,2%) et ainsi concourir à la diminution du besoin de financement. Pour cela, les 340 collectivités les plus importantes devront contractualisées avec le représentant de l'Etat. L'endettement de ces collectivités sera également placé sous surveillance avec l'institution d'une nouvelle règle prudentielle au moyen d'un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités. (cf. annexe 1)

2. La Loi de Finances pour 2018

Dans la continuité de la LPFP, La loi de finances 2018 comporte 2 dispositions majeures :

- Le gel de la DGF et la contractualisation entre l'Etat et les collectivités. En contrepartie d'une stabilité de la DGF, les collectivités les plus importantes sont invitées à contractualiser avec l'Etat. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera limitée à +1,2% par an. En cas de non-respect du contrat signé, la collectivité se verra appliquée une pénalité sur sa DGF. A l'inverse les collectivités maîtrisant leurs dépenses bénéficieront d'attribution supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local.
- L'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des redevables d'ici à 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra en charge les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017. Les augmentations de taux ou suppression d'abattements opérées en 2018 seront supportées par les contribuables.

Mais elle distille aussi son lot d'ajustements :

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) mise en place en 2011 intègre les variables d'ajustement de la péréquation.

- La Dotation de Soutien à l'Investissement public, instituée en 2016, reconduite en 2017, est pérennisée avec la loi de finances 2018. Les collectivités ayant contractualisé avec l'Etat et ayant atteint leurs objectifs se verront gratifier d'une majoration de leur taux de subventionnement de cette dotation.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés, voit son montant figé au niveau de celui de 2017 à 1 Md€, pour les années à venir.
- Une nouvelle exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000€ à compter de 2019. Cette exonération sera compensée par l'Etat.
- La réforme des modalités de notification des attributions individuelles de DGF dont la nouvelle procédure consisterait à notifier les dotations par arrêté du ministre en charge des collectivités territoriales qui renverrait à un tableau unique accessible directement en ligne en lieu et place des arrêtés des préfetures.
- Diminution des emplois aidés : 200 000 emplois aidés contre 310 000 en 2017.
- Retour de la journée de carence

PREAMBULE

L'application, à compter de ce 1er janvier 2017 des dispositions de la loi NOTRe a modifié les compétences exercées par la communauté d'agglomération. L'année 2017 a aussi été marquée par la modification du schéma départemental de coopération intercommunale qui a conduit à l'entrée de cinq nouvelles communes et également de nouvelles dépenses liées aux compétences d'intérêt communautaire.

Ces modifications de périmètre tant en termes de territoire que de compétence ont modifié la physionomie du budget de notre agglomération.

Pour 2017, le budget de fonctionnement était de 78 millions d'euros contre 60 en 2016. Il était la traduction d'une volonté de maîtriser les dépenses, tout en maintenant un service de qualité aux usagers, afin de retrouver une capacité d'autofinancement pour permettre l'engagement des projets d'investissement du territoire. Et dans le même temps, engager le désendettement de notre collectivité. Les premiers résultats de l'exercice 2017 sont satisfaisants et encourageants mais les efforts doivent être poursuivis.

Ainsi une maîtrise de l'endettement en empruntant à concurrence du remboursement du capital, la maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguée à une recherche accrue de financement afin de dégager une capacité d'autofinancement seront encore les orientations de ce budget 2018.

PARTIE 1 - LE BUDGET GENERAL

I. LE FONCTIONNEMENT

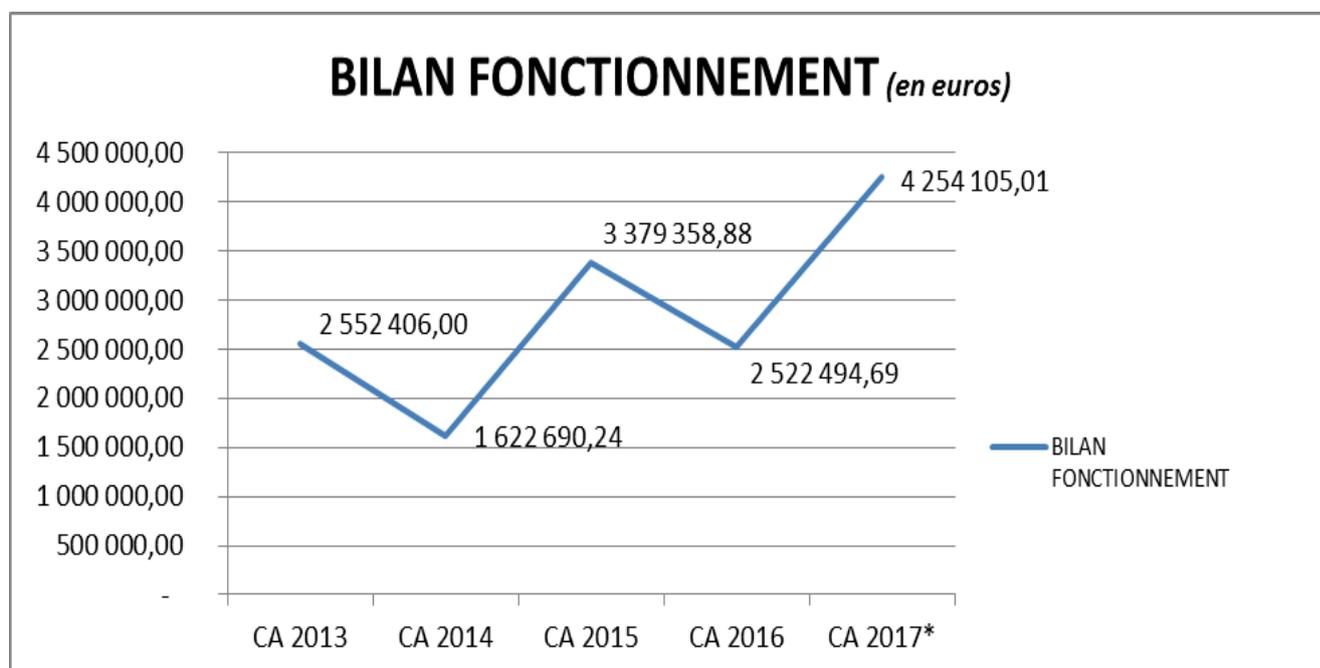
Depuis 2015, la maîtrise des budgets de fonctionnement, par la réduction des charges à caractère général, et la maîtrise de la masse salariale ont été les orientations des budget successifs afin de dégager des ressources de financement pour réduire l'endettement et pour engager un nouveau programme d'investissement.

Le tableau qui suit présente les comptes administratifs de la section de fonctionnement de 2013 à 2017 avec les estimations pour 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017*
DEPENSES	57 792 588,00	59 109 414,06	58 677 111,89	58 959 505,65	74 981 394,00
RECETTES	60 344 994,00	60 732 104,30	62 056 470,77	61 482 000,34	79 235 499,01
BILAN FONCTIONNEMENT	2 552 406,00	1 622 690,24	3 379 358,88	2 522 494,69	4 254 105,01
EVOLUTION EN %	-28,93%	-36,43%	108,26%	-25,36%	68,65%

*estimé

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2017 a intégré les dépenses et les recettes liées aux nouvelles compétences (collecte des ordures ménagères, tourisme, zones d'activités, petite enfance, eaux pluviales...) et aux services mutualisés d'où une masse budgétaire en forte hausse entre 2016 et 2017.



Les estimations des réalisations 2017 confirment les tendances des 2 années précédentes et montrent les résultats des orientations fixées. L'excédent de 2017 est en nette progression par rapport à 2016.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

a) La fiscalité

Le chapitre de la fiscalité, après les évolutions importantes en 2017 liées à la modification du périmètre de notre agglomération et au transfert de compétence à ressource fiscale (TEOM), ne devrait connaître pour 2018 que peu d'évolution.

Il intégrera tout de même le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% de la population, ainsi que la première année d'imposition à la taxe GEMAPI.

Concernant les contributions directes, les taux des taxes ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti) comme celui de la CFE seront maintenus à leur niveau de 2017 (hors opération de lissage pour les communes nouvelles)

Les taxes ménages (TH, TF et TFNB) sont estimées à hauteur de 15,3 M€ pour 2018 contre 15M€ en 2017. L'évolution du produit est liée à la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 1,2% pour 2018.

L'exonération progressive de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'impact sur le produit perçu par la communauté d'agglomération. En effet cette mesure gouvernementale est couverte par celui-ci à taux constant de 2017.

La CFE quant à elle est de 17,9 M€ pour 2017, elle est estimée à 18M€ pour l'année à venir.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intercommunale a généré pour 2017, 8,9M€ de recettes. Elle est estimée à 9 M€ pour 2018.

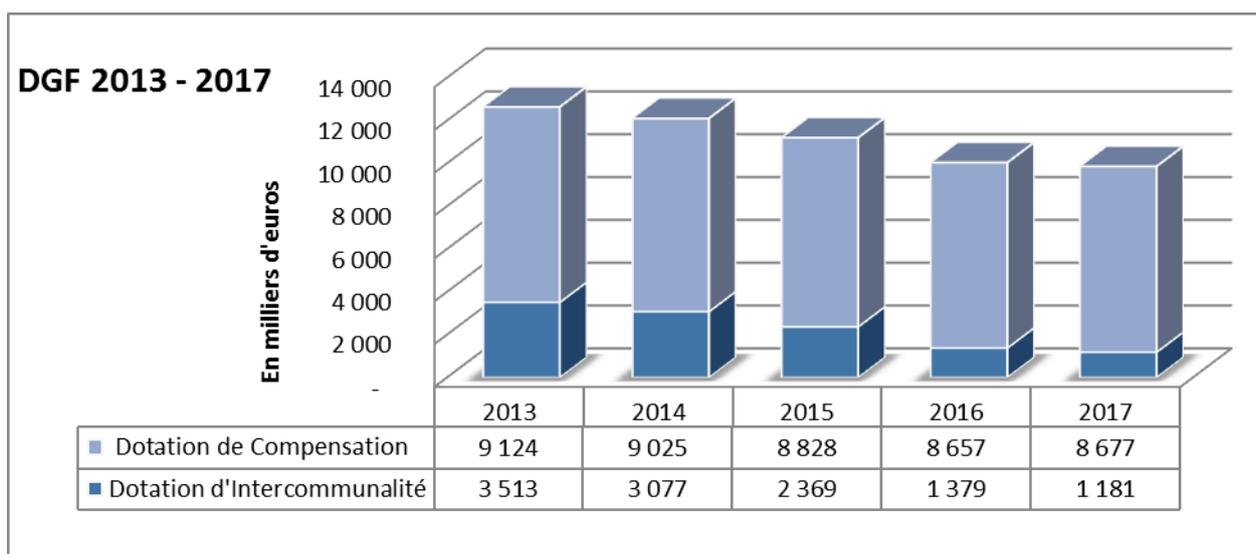
Le produit de la taxe GEMAPI, conformément à la délibération du conseil communautaire, est fixé à 662 000€ pour 2018.

Parmi les autres recettes de fiscalité des entreprises, on peut noter les estimations suivantes :

TAXES	2015	2016	2017	2018
CVAE	4 725 256,00	5 115 484,00	5 653 398,00	5 650 000,00
IFER	605 926,00	624 664,00	690 192,00	690 000,00
TASCOM	1 754 888,00	1 793 730,33	2 225 601,00	2 200 000,00

b) Les dotations de l'Etat

Après 3 années successives de baisse de la DGF par la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, la programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 suspend ce mécanisme et instaure un gel des dotations, nonobstant les variations de population ou les écrêtements appliqués.



La perte de DGF sur la période 2013-2017 a été de l'ordre de 2,8 M€.

A ce jour tous les indicateurs financiers n'étaient pas connus pour faire un calcul précis de la DGF pour 2018. Une hypothèse basse a donc été retenue pour la construction du budget 2018 à hauteur de 9,7M€, équivalente à celle de 2017.

Les autres dotations, notamment la DCRTP et les allocations compensatrices sont attendues en baisse pour 2018. La DCRTP, intégrant les variables d'ajustement de la péréquation voit son montant pour 2018 réduit de 221 000€.

Autres dotations	2015	2016	2017	2018
DCRTP	2 872 314,00	2 872 314,00	2 872 314,00	2 649 000,00
Allocations compensatrices	787 602,00	835 610,00	806 857,00	749 000,00

c) Les autres recettes

- les produits des services issus notamment de l'exploitation des équipements communautaires et du remboursement des charges de personnel des services communs mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017, sont estimés pour 2018 à 2M€, en stabilité par rapport à 2017.
- les subventions et participations pour 0,5M€ contre 0,74M€ en 2017.

⇒ **Le montant total des recettes réelles de fonctionnement sera donc de l'ordre de 77,5 M€ (hors excédent) contre 76M € au Budget primitif de 2017**

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

En ce qui concerne les charges à caractère général, pour répondre aux orientations fixées, elles sont estimées à 13,4 M€ pour 2018 alors qu'elles étaient de 13,2 M€ en 2017. Elles comprennent notamment les dépenses de la collecte et du traitement des déchets, l'entretien des zones d'activité, le fonctionnement des crèches et du centre d'accueil et de loisir sans hébergement et les dépenses de l'ensemble des équipements intercommunaux culturels et sportifs.

Les charges de personnel (chapitre 012) ont atteint 17,6 M€ en 2017 intégrant le coût des services mutualisés. Pour 2018, la charge est estimée à 18,1 M€, soit une évolution de 1,69%.

L'évolution des effectifs et de la masse salariale vous est présentée en annexe 2 de ce rapport.

Les intérêts de la dette représenteront un montant de 1,76 M€ pour 1,71 M€ en 2017.

Les attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire ont vu leur montant évoluer au cours de l'année 2017 suite aux transferts de compétences. Elles sont pour l'exercice 2018 de 32,9M€ identiques à 2017 puisqu'aucun transfert de compétence n'est prévu à ce jour sur 2018.

⇒ **Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc globalement estimées à 76,5 M€ pour 2018 contre 74,7 M€ pour 2017.**

L'objectif du budget 2017 est de continuer à maintenir les dépenses de fonctionnement en corrélation avec l'évolution des recettes afin de générer une épargne suffisante et de capacités de financement.

Soldes intermédiaires de gestion	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (estimé)
Epargne Brute	2 697	3 033	2 351	4 156	3 467	6 182
Epargne de Gestion	3 925	4 605	4 061	5 555	5 317	7 925
Epargne Nette	1 470	1 526	221	854	471	3 110

Avec les résultats prévisionnels détaillés dans la section de fonctionnement, on peut estimer pour l'année 2017 :

- L'épargne brute (excédent de fonctionnement réel) à 6,2 Millions d'euros.
- L'épargne de gestion (épargne brute + intérêts de la dette) à 7,9 Millions d'euros
- L'épargne nette (épargne de gestion moins l'annuité de la dette) à 3,1 millions d'euros.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau qui suit présente les comptes administratifs de la section de fonctionnement de 2013 à 2016 et les estimations pour 2017.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*
DEPENSES	13 590 979,37	15 613 748,50	12 994 866,78	6 783 116,80	8 506 634,56
RECETTES	12 414 457,89	15 578 956,29	13 855 977,15	5 690 633,28	8 354 457,59
BILAN INVESTISSEMENT	- 1 176 521,48	- 34 792,21	861 110,37	- 1 092 483,52	- 152 176,97

*estimé

Au vu des résultats prévisionnels du budget 2017 et de la construction du budget 2018, le prélèvement sur la section de fonctionnement permettant d'autofinancer les dépenses d'investissement pourrait atteindre 3,8M€.

Les reports de la section d'investissement seront excédentaires du fait des emprunts contractés fin d'année 2017 mais encaissés sur 2018.

1. Les dépenses d'investissement

La section d'investissement du budget 2018 pourrait atteindre un volume global de 11,6 M€.

Les dépenses seront composées de

- 3,7 M€ pour les zones d'activités (participations, voirie...)
- 3,4 M€ de remboursement du capital de la dette
- 1M€ de fonds de concours
- 1,7M€ pour le renouvellement et l'acquisition de matériel. Et notamment pour assurer la collecte des ordures ménagères à hauteur de 1M€
- 400K€ de frais d'études (gare de Fréthun, Sanef, le crématorium...) 383K€ pour le paiement du solde de l'Ecole d'Arts
- 340K€ pour le remboursement à l'EPF des travaux sur le Colombier-Virval

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2017

Situation au 31 décembre 2017

BUDGET GENERAL						PREVISIONS		
Programme		Année création	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
A1700	ACQUISITION DE BENNES A ORDURES MENAGERES	2017	1 940 000,00	0,00	298 620,10	500 000,00	190 000,00	190 000,00
TOTAL PROGRAMMATION DES AP			1 940 000,00	0,00	298 620,10	500 000,00	190 000,00	190 000,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui viendront financer les dépenses évoquées précédemment seront composées

- d'un prélèvement sur la section de fonctionnement de 3,8 M€,
- de l'excédent des reports de 2017 estimé à 500K€
- du FCTVA estimé à 200K€,
- d'avances remboursables pour 400 K€
- et des cessions d'immobilisations (ateliers relais) pour 544K€.

Afin de recouvrer une capacité de désendettement raisonnable, le recours à l'emprunt est limité au montant du remboursement du capital de la dette de l'année en cours, c'est-à-dire 3,2 M€.

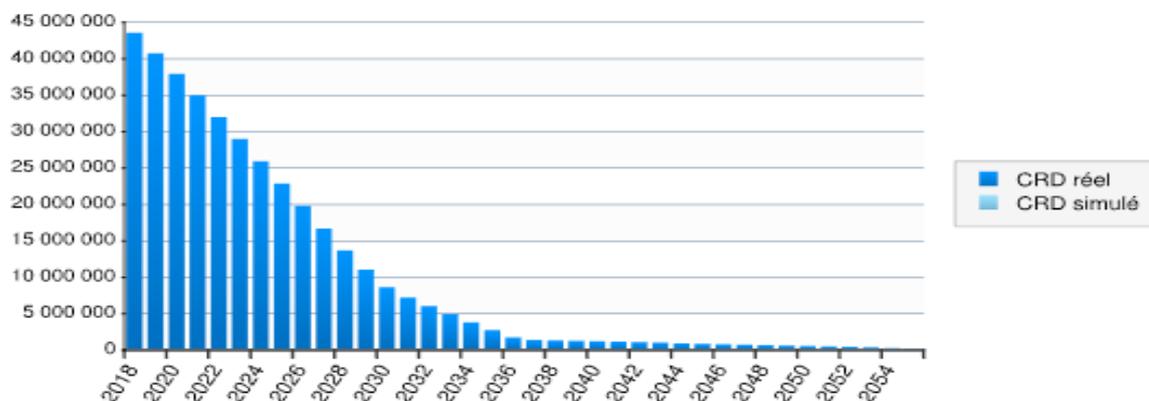
3. La dette du budget général

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
49 786 409,07 €	3,13 %	15 ans et 11 mois	8 ans et 4 mois	23

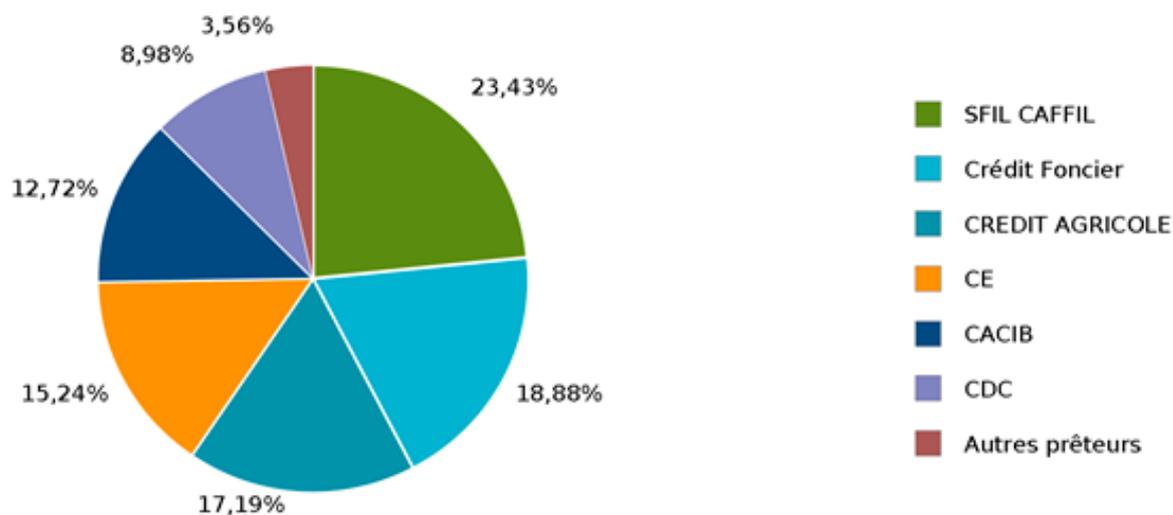
Pour l'exercice 2017, le recours à l'emprunt était prévu à hauteur de 3,25 M€. Après consultation des organismes de financement une proposition a été signée avec la Banque Postale à hauteur de cette enveloppe

Ainsi au mois de janvier 2018, l'encours de la dette du budget général sera porté à 53 036 409 €. Le Taux moyen est de 3,13%. L'encours de la dette actuel s'éteindra en 2054 comme le montre le graphique ci-après.

Evolution du CRD



L'encours de la dette est réparti selon les prêteurs comme suit :



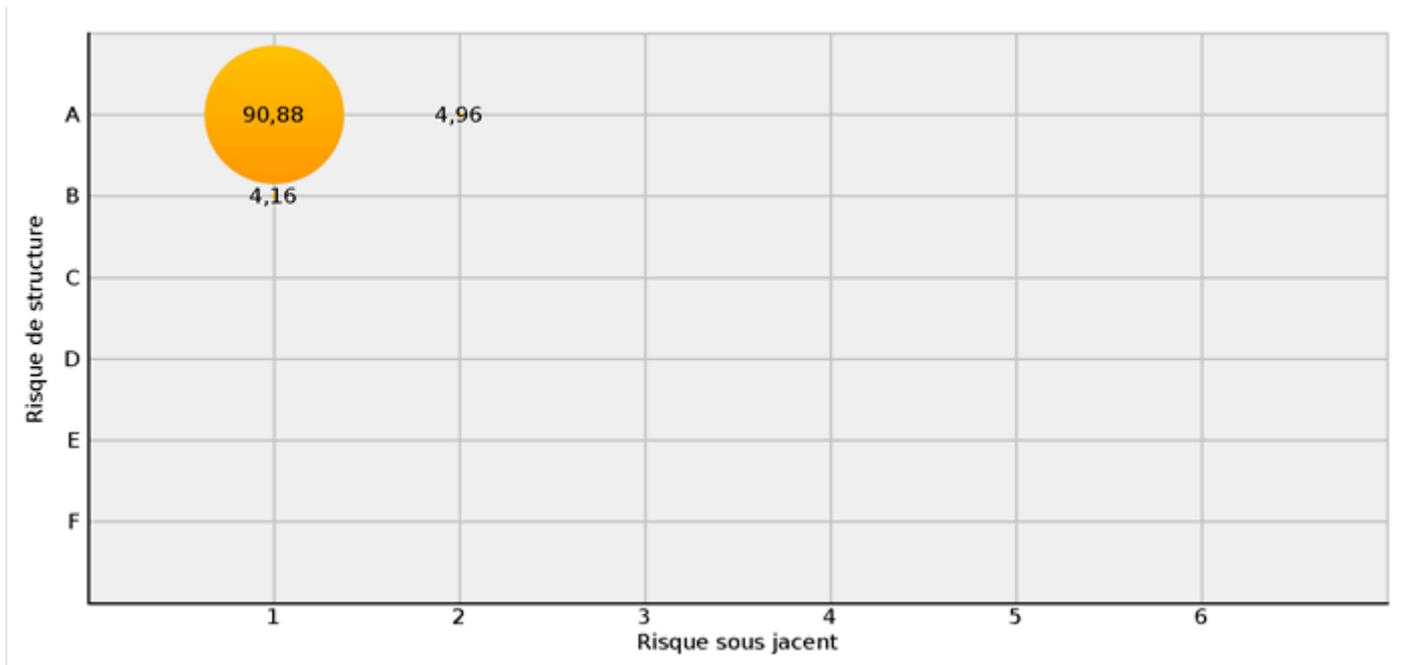
L'encours du budget général se décompose selon les différentes catégories de taux indiqués dans le tableau ci-après :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux Moyen
Fixe	37 792 246.05 €	75,91 %	3,39 %
Variable couvert	2 355 195.00 €	4,73 %	1,20 %
Variable	3 100 000.02 €	6,23 %	0,82 %
Livret A	2 000 000.00 €	4,02 %	3,64 %
Inflation	2 470 000.00 €	4,96 %	2,73 %
Barrière	2 068 968.00 €	4,16 %	4,11 %
Ensemble des risques	49 786 409.07 €	100,00 %	3,13 %

La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



La dette consolidée, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des en-cours de dette du budget général et des budgets annexes que sont l'assainissement et le développement numérique est présentée en annexe 3 du présent rapport.

PARTIE 2 - LES BUDGETS ANNEXES

I. L'ASSAINISSEMENT

Le budget du service assainissement comporte un endettement important du fait des investissements lourds qu'il est nécessaire de réaliser pour assurer une bonne qualité de service et répondre aux exigences légales.

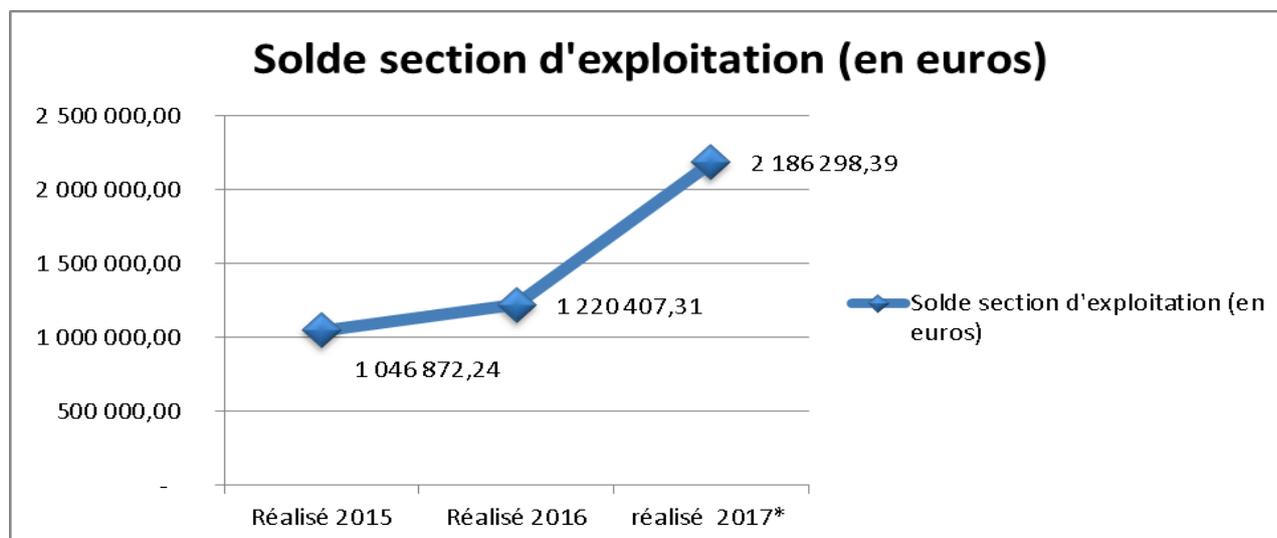
Afin de continuer à investir sur l'outil « industriel » pour toujours assurer ce service de qualité aux habitants de la communauté d'agglomération, il est nécessaire de retrouver une capacité d'autofinancement suffisante afin de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt. Ainsi les efforts d'une meilleure gestion des moyens pour maîtriser la dépense et l'optimisation des recettes, engagés depuis 2 ans produisent leurs effets et les marges de manœuvre commencent à se dégager.

1. La section d'exploitation

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	BP 2017	réalisé 2017*	BP 2018 *	Evol°/ BP 2017
DEPENSES	8 308 939,74	7 468 698,88	9 187 200,00	7 493 910,67	9 251 451,00	1%
réelles	6 757 089,43	5 924 915,82	6 916 886,56	5 984 987,23	7 606 451,00	10%
ordre	1 551 850,31	1 543 783,06	2 270 313,44	1 508 923,44	1 645 000,00	-28%
RECETTES	9 355 811,98	8 689 106,19	9 187 200,00	9 680 209,06	9 251 451,00	1%
réelles	8 666 379,50	7 999 805,73	8 487 200,00	8 980 209,06	8 551 451,00	1%
ordre	689 432,48	689 300,46	700 000,00	700 000,00	700 000,00	0%

*estimé

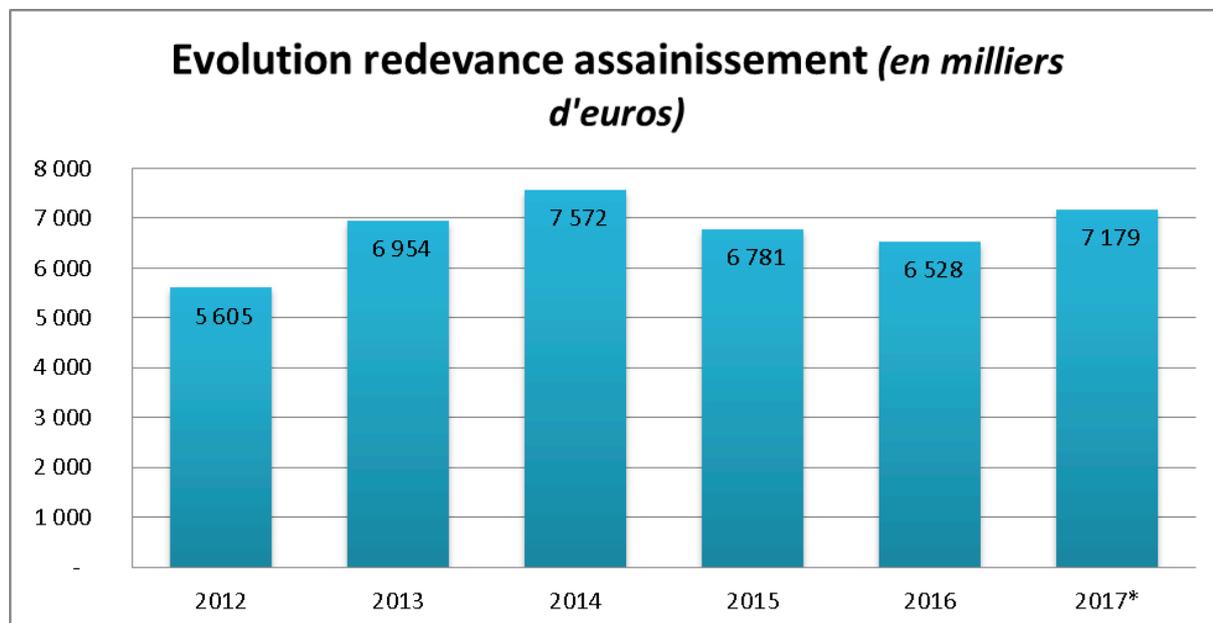
Pour l'exercice 2017, les dépenses réelles sont estimées à 5,9M€. Elles sont stables par rapport à 2016. Face à elles, les recettes ont progressé au cours de l'année 2017, ce qui permet de dégager un solde positif à hauteur de 2,1M€ contre 1,2M€ en 2016.



Les recettes réelles sont constituées à 80% du produit de la redevance d'assainissement collective appliquée au volume consommé par les particuliers ou les industriels.

Après avoir chuté d'un peu plus d'1M€ entre 2014 et 2016, la redevance est repassée au-dessus du des 7M€ pour 2017.

Evolution de la redevance assainissement de 2012 à 2017



*estimation

Les autres recettes de fonctionnement seront composées :

- de la subvention de l'Agence de l'Eau sous forme de prime d'épuration pour 30K €,
- de la participation du budget général à hauteur de 542 K € pour la gestion des eaux pluviales,
- des redevances pour travaux de raccordement aux réseaux des particuliers et des lotisseurs de l'ordre de 200K€ (ancienne PRE).

Concernant les dépenses réelles, elles sont estimées pour 2018 à hauteur de 7,6M € soit une hausse de 10 % par rapport au BP 2017. L'augmentation provient principalement de la hausse du prélèvement de la section d'exploitation vers l'investissement qui passe de 1M€ en 2017 à 1,5M€ en 2018.

Les charges à caractère général permettant d'assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement estimées à 2,2 M € sont en diminution par rapport à 2017 (2,40 M €).

Les charges de personnel, quant à elles, évoluent de 1% de BP à BP. Pour 2018, elles sont estimées à hauteur de 2,26 M €.

Les autres dépenses sont :

- les charges financières estimées à 1,6 M€ en diminution par rapport à 2017 où elles étaient de l'ordre de 2M€ notamment grâce au réaménagement de la dette contractée auprès du Crédit Agricole, mais aussi à la réduction de l'endettement sur ce budget.
- les charges de gestion courante sont estimées à 67K€ contre 64k€ pour 2017 comprenant la subvention pour la Caisse des Œuvres Sociales.

2. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 9M€ pour 2018.

Le programme d'investissement pour 2018, reprend les opérations votées par le conseil communautaire dans le cadre des autorisations de programme et qui sont financées par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de territoire.

Au titre de l'année 2018, les dépenses nouvelles sont envisagées à hauteur de 4 M€.

Les reports de 2017 sur 2018 sont quant à eux évalués à 1,1M€.

Les dépenses comprennent également le recours à l'emprunt à hauteur de 2M€, un volume identique à l'année 2017.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT				PREVISIONS			
Programme		Année création	Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP2016-1303	STEP SANGATTE	2016	1 200 000,00	30 000,00	600 000,00	570 000,00	0,00
A2016-0612	DESINFECTION MONOD	2016	2 000 000,00	35 000,00	500 000,00	1 465 000,00	0,00
AP1702	COULOGNE - BASSIN DE STOCKAGE	2017	2 000 000,00	50 000,00	50 000,00	900 000,00	1 000 000,00
AP1703	TOUMANIANTZ / MI-VOIX - BASSIN DE STOCKAGE	2017	3 000 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 500 000,00
AP1704	STEP MONOD - REHABILITATION DU TRAITEMENT DES BOUES	2017	1 000 000,00	0,00	100 000,00	900 000,00	0,00
AP1705	STEP TOUL - DESINFECTION EN SORTIE	2017	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	450 000,00
AP18-05	ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	2018	400 000,00	0,00	150 000,00	200 000,00	50 000,00
TOTAL PROGRAMMATION DES AP			10 100 000,00	115 000,00	1 500 000,00	4 185 000,00	3 000 000,00

Les recettes estimées à 9M€, seront composées :

- 1,4M€ de prélèvement sur la section de fonctionnement
- 2M€ d'emprunts nouveaux
- 0,6M€ de subvention du contrat de territoire au titre de 2018 et 0,8M€ reportées de 2017
- 0,6M€ affectés au 1068 d'avances remboursables de l'Agence de l'eau pour 30 K€,

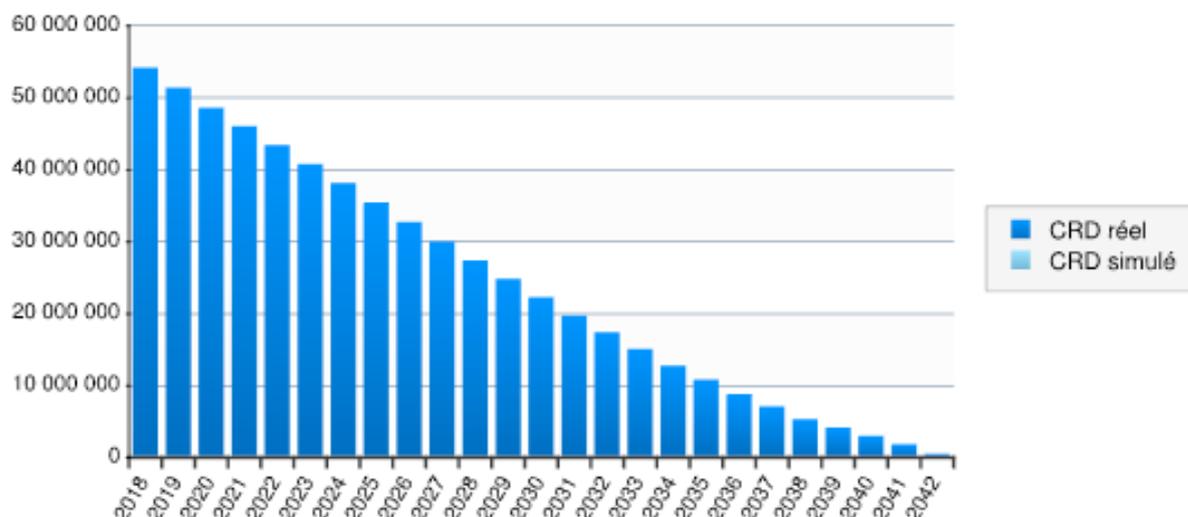
Et des dotations aux amortissements de 1,6M€.

3. La dette du budget assainissement

Pour l'exercice 2017, le recours à l'emprunt était prévu à hauteur de 2,2M€. Après consultation des organismes bancaires, un engagement a été pris avec le Crédit Agricole pour un montant de 1 999 000€.

Ainsi en janvier 2018, l'encours de la dette du budget Assainissement est de 50 134 630 auquel s'ajoutera le flux nouveau de 1,9M€. Le taux moyen est de 2,66% et la dette s'éteindra en 2042.

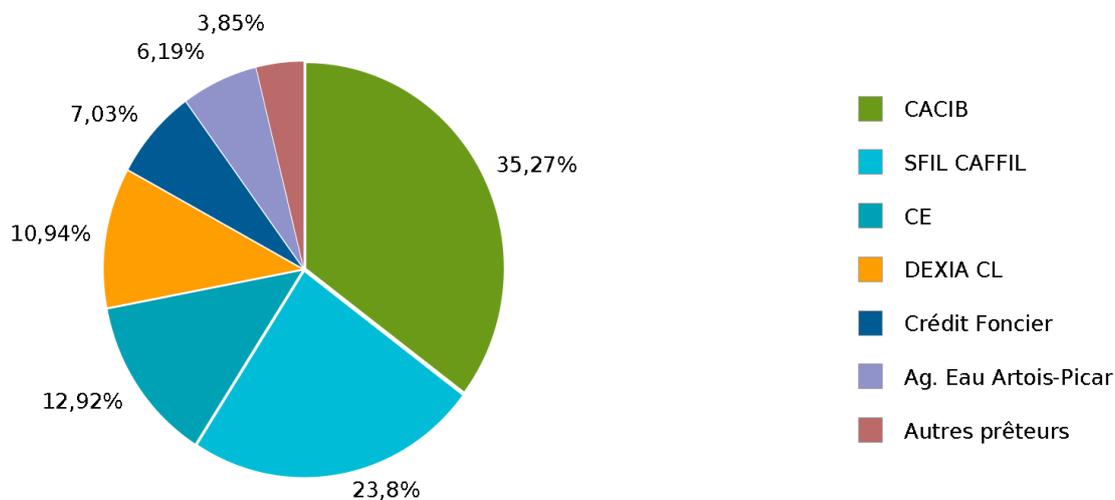
Evolution du CRD



Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	38 352 972.84 €	76,28 %	2,99 %
Variable	6 429 960.90 €	14,07 %	0,20 %
Barrière	2 400 000.04 €	4,33 %	3,40 %
Barrière hors zone EUR	2 951 696.01 €	5,32 %	3,72 %
Ensemble des risques	50 134 629.79 €	100,00 %	2,66 %

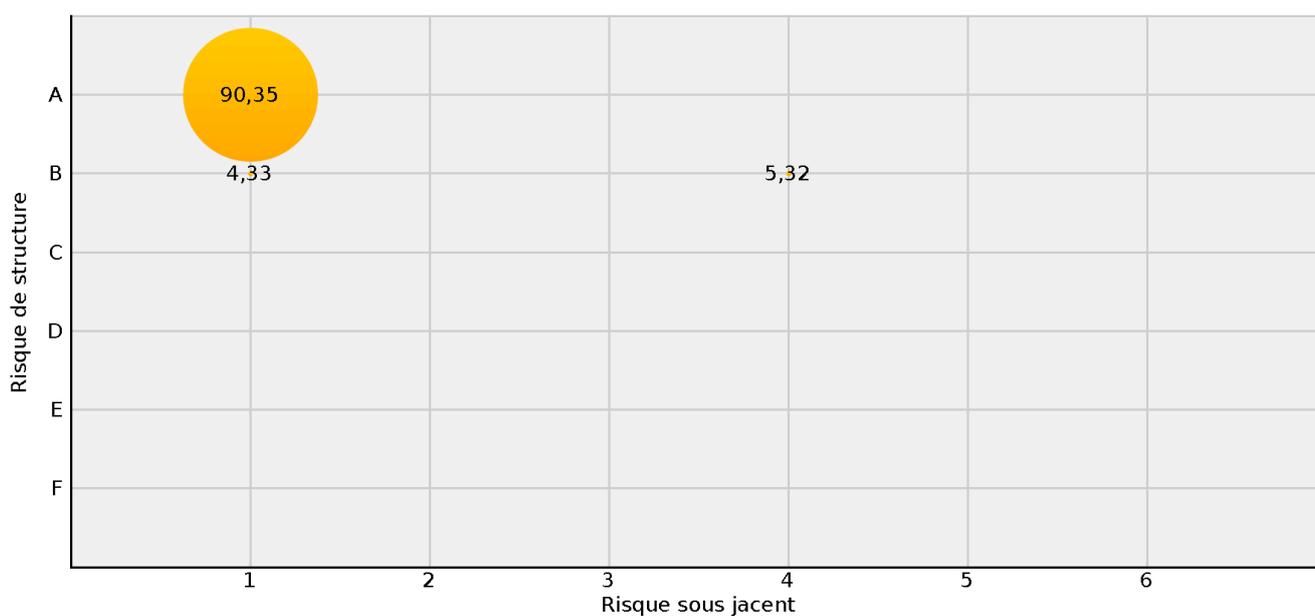
Répartition par prêteur



La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération



II. L'AEROPORT CALAIS-DUNKERQUE

Le tableau ci-après vous présente les réalisations des années 2015 et 2016 et les estimations des réalisations 2017. Ce dernier montre un recul des dépenses réelles réalisées comme des recettes.

BUDGET AEROPORT	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
	920	1 058	848	925	
DEPENSES	781,48	000,00	970,39	814,42	731 688,56
Dépenses réelles	896	1 036	827	904	
	102,15	330,00	301,73	144,42	710 019,90
Dépenses ordre	24	21	21	21	
	679,33	670,00	668,66	670,00	21 668,66
RECETTES	977	1 058	851	934	
	699,74	000,00	946,11	165,72	729 414,05
Recettes réelles	975	1 055	849	931	
	033,07	330,00	279,44	495,72	726 747,38
Recettes ordre	2	2	2	2	
	666,67	670,00	666,67	670,00	2 666,67

Sur la section de fonctionnement, les orientations 2018 sont une stabilité des dépenses par rapport au BP 2017 à hauteur de 920K€. L'augmentation est générée par les recettes du FIATA supplémentaires. Les recettes réelles sont composées notamment la subvention du FIATA (350K€) et des ventes de carburant (250K€).

La section d'investissement, quant à elle devrait porter les opérations d'investissement importantes à réaliser pour le maintien et le développement de l'infrastructure et qui n'ont pu être réalisées en 2017. Ces opérations devraient se chiffrer à 750K€ avec notamment :

- La création d'une hélistation (220K€)
- Des travaux aux abords des piste (270K€)
- La mise aux normes de la station d'avitaillement (190K€)
- L'acquisition et le renouvellement du matériel (30K€)
- Des travaux de rénovations des bâtiments (30K€)

Ces dépenses devraient être financées par le contrat de territoire à hauteur de 100K€, 120K€ de la Communauté Urbaine de Dunkerque et 20K€ d'excédent de 2017. Un recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 500K€ afin de réaliser les investissements qui pour certains sont nécessaires au maintien de l'activité aéroportuaire.

III. LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

La section d'exploitation, est attendue excédentaire de 37K€ pour l'année 2017.

BUDGET FOUILLES	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
DEPENSES	96 966,50	323 000,00	249 076,25	151 257,00	113 494,65
Dépenses réelles	93 083,50	319 985,00	246 062,22	148 257,03	110 494,68
Dépenses ordre	3 883,00	3 015,00	3 014,03	2 999,97	2 999,97
RECETTES	11 208,37	323 000,00	325 010,37	151 257,00	151 335,60
Recettes réelles	11 208,37	323 000,00	325 010,37	151 257,00	151 335,60
Recettes ordre	-	-	-	-	-

Comme pour 2017, les dépenses sont indexées sur le niveau de recettes attendues sur la réalisation de prestations de fouilles. La section de fonctionnement devrait s'établir à 100K€.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur ce budget en 2017, et aucune n'est envisagée pour 2018.

IV. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Le tableau ci-après présente les résultats des comptes administratifs 2015 et 2016 ainsi que les estimations pour 2017 :

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
DEPENSES	53 267,54	90 850,00	72 570,24	220 000,00	61 326,18
Dépenses réelles	53 267,54	90 850,00	72 570,24	83 768,00	53 965,18
Dépenses ordre	-	-	-	136 232,00	7 361,00
RECETTES	106 019,88	90 850,00	94 266,44	220 000,00	94 389,73
Recettes réelles	106 019,88	90 850,00	94 266,44	220 000,00	94 389,73
Recettes ordre	-	-	-	-	-

Concernant les dépenses, elles sont en légère augmentation pour 2018 eu égard réseau plus important pour lequel il faut assurer la maintenance.

Les recettes quant à elles, sont basées essentiellement sur la redevance de raccordement au réseau de fibres ainsi que les loyers y afférents sont de 94K€ pour 2017. Elles seront de l'ordre de 88K€ pour 2018.

La section d'exploitation devrait s'établir à hauteur de 100K€ pour 2018.

En dépense d'investissement, l'année 2017 a vu la poursuite du déploiement de la fibre dans les zones d'activités. Les travaux se poursuivront en 2018 à hauteur de 300K€. Ces dépenses font l'objet d'un financement dans le cadre du contrat de territoire.

Pour 2018, la section d'investissement est envisagée à hauteur de 350K€ toujours pour assurer le déploiement de la fibre sur l'ensemble des zones d'activités du territoire de l'agglomération. La participation globale du contrat de territoire pour cette opération est de 768K€.

V. LE BUDGET SPANC

Sur 2017, les dépenses de fonctionnement réalisées sont de l'ordre de 380€ contre 3 112€ de recettes. En investissement, 8 000€ d'aides de l'agence de l'eau ont été reversées à des particuliers.

Pour l'exercice 2018, les recettes sont attendues à hauteur de 20K€ dont 14K€ de redevance d'assainissement non collectif. Ainsi la section de fonctionnement pourrait s'établir à 20K€, les dépenses étant indexées sur le niveau de recettes attendues.

La section d'investissement, s'équilibrera à hauteur de 40K€ en dépenses et en recettes. Cette prévision correspond aux aides versées par l'agence de l'eau que l'agglomération reverse à des particuliers dans le cadre des travaux d'assainissement non collectif.

VI. LES ZONES DES DUNES ET M. DORET

Il s'agit de budget de zones d'activité qui retracent les opérations d'acquisitions immobilières, de viabilisations des réseaux et de ventes des terrains. Leur activité est soumise à TVA fiscale.

Sur l'année 2017, ces 2 budgets n'ont connu aucun mouvement réel.

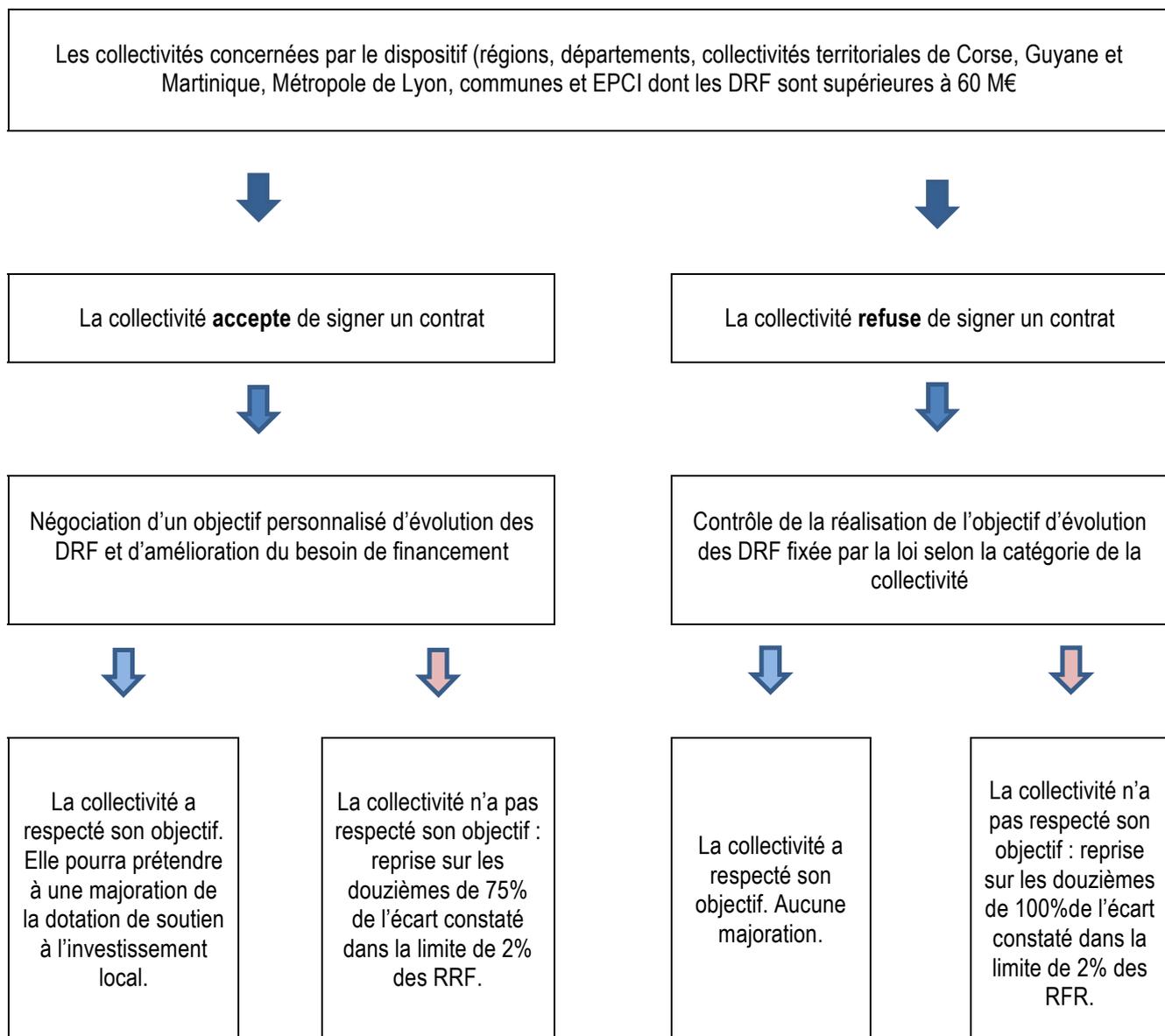
Pour 2018, les 2 budgets de zone sont donc reconduits à l'identique.

*
* *
*

ANNEXES

ANNEXE 1

LA CONTRACTUALISATION



ANNEXE 2

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS

Mouvement de personnel

Evolution des effectifs permanents de 2014 à 2017

	Effectifs Permanents	Pourcentage d'Evolution		Variation du nombre d'Agent	
Année 2014	331				
Année 2015	311	2014-2015	-6,04%	2014-2015	-20
Année 2016	292	2015-2016	-6,11%	2015-2016	-19
Année 2017	444	2016-2017	52,05%	2016-2017	152
<i>Moyenne</i>	344,50				

Bilan & justificatifs des mouvements de personnel 2017

	<u>Nombre d'agent</u>
RETRAITE	-8
DÉCÈS	-1
TRANSFERT	154 dont 3 contrats aidés
RECRUTEMENT PAR MUTATION	1
MISE EN STAGE	14
DEPART PAR MUTATION	-7
DEMISSION	-2
AGENT RADIE DES CADRES	-1

RETRAITE :

*Au 31/12/2018 : 21 agents
atteindront l'âge légal de
départ en retraite :*

*- 8 agents en catégorie active
- 13 agents en catégorie
sédentaire*

*A ce jour, 2 agents ont
d'ailleurs déposé leurs lettres
de demandes de retraite*

Plan de recrutement

Recrutement 2018 en effectifs permanents :

Remplacement par voie de recrutement extérieur des agents partis en 2017 : état prévisionnel

- Remplacement des emplois à compétences spécifiques
- Mobilité interne privilégiée

Catégorie	Intitulé du poste
<i>Catégorie C</i>	recrutement d'un agent de collecte ripper
	Recrutement d'un Maitre-Nageur Sauveteur
	Recrutement d'un contrat d'accueil de 8 H semaine à l'aéroport
<i>Catégorie B</i>	Recrutement d'un Assistant d'enseignement artistique
	recrutement d'un AFIS à l'Aéroport
<i>Catégorie A</i>	Recrutement d'un directeur de conservatoire
	Recrutement d'un directeur d'aéroport (poste vacant depuis février 2016)

Création de poste 2018

Catégorie	Intitulé du Poste
<i>Catégorie C</i>	Recrutement d'un agent de maîtrise au service exploitation stations
	Un adjoint technique à la DSI
<i>Catégorie B</i>	Recrutement d'un archiviste

Evolution de la masse salariale

Les trois budgets confondus

	Masse salariale	services communs	Total	% évolution
2014	13 037 280,04 €	0	13 037 280,04 €	
2015	13 202 604,19 €	0	13 202 604,19 €	2014-2015 1,27%
2016	13 126 227,37 €	0,00	13 126 227,37 €	2015-2016 -0,58%
2017	19 975 504,70 €	279 083,23	20 254 587,93 €	2016-2017 54,31%

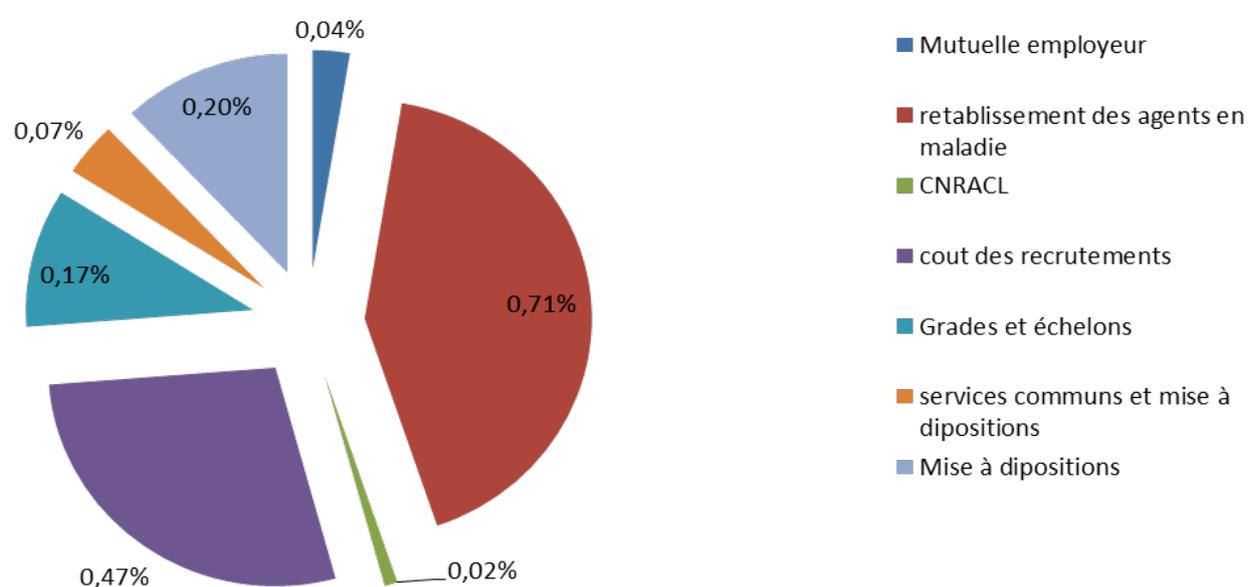
Point Prévisionnel 2018 :

	DÉPENSES 2018 PREVISIONNELS	RECETTES 2018 PRÉVISIONNELS
MASSE SALARIALE 2018	20 303 742,74	-
SERVICES COMMUNS	292 616,13	2 141 168,93
TOTAL	20 596 358,87	2 141 168,93
% d'évolution 2017-2018	1,69%	

Les éléments qui influenceront sur la masse salariale en 2018

Éléments qui influenceront sur la masse salariale 2018 :

- Augmentation du SMIC horaire passage à 9,88€ brut de l'heure
- Augmentation de la participation employeur à la Mutuelle labélisée de 5€/mois
- Rétablissement à plein traitement des agents en maladie en 2017 : + 144 060,71€
- Rachat des services de non titulaire auprès de la CNRACL : + 3 100€
- Le coût des recrutements pour 2018 s'élève à + 95 667,39€
- Les avancements de grade et d'échelons 2018 s'élèvent à + 35 000€
- Les mises à dispositions 2018 s'élèvent à +41 034,53€



Durée effective du travail

Délibération du 21 décembre 2017

Le dialogue social engagé par la collectivité sur l'évolution du temps de travail et de sa mise en conformité avec la réglementation, a abouti à proposer une mise en œuvre progressive de l'augmentation du temps de travail pour atteindre les 1607H en 2022 selon le calendrier suivant :

Année	Temps de travail sur 5j/semaine	Total
2018	7H05min	1 543H
2019	7H10min	1 563H
2020	7H15min	1 580H
2021	7H20min	1 597H
2022	7H22min	1 607H

Egalité Hommes / Femmes

Répartition Hommes / femmes

	HOMMES	FEMMES
Nombre d'Agent	270	174

Répartition Hommes / femmes par catégorie

	A	B	C
FEMMES	24	49	101
HOMMES	32	61	177

Répartition Hommes / femmes par filière

	Femmes	Hommes	Total général
FILIERE ADMINISTRATIVE	97	26	123
FILIERE ANIMATION	0	2	2
FILIERE COMMUNALE	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	25	33	58
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5	0	5
FILIERE POLICE	0	0	0
FILIERE SOCIALE	9	1	10
FILIERE SPORTIVE	4	20	24
FILIERE TECHNIQUE	30	186	216
Emplois fonctionnels *	4	2	6
Total général	174	270	444

Avancement de grade

Sexe	Nombre d'agent
Femme	13
Homme	34
Total général	47

Moyenne indice brut/sexes et catégorie

Catégorie	A	B	C
F	679,09	505,85	368,18
M	741,48	487,35	384,97
Total général	714,90	495,47	378,87

*4 femmes en emplois fonctionnels/2hommes en emplois fonctionnels

ANNEXE 3

LA DETTE CONSOLIDEE

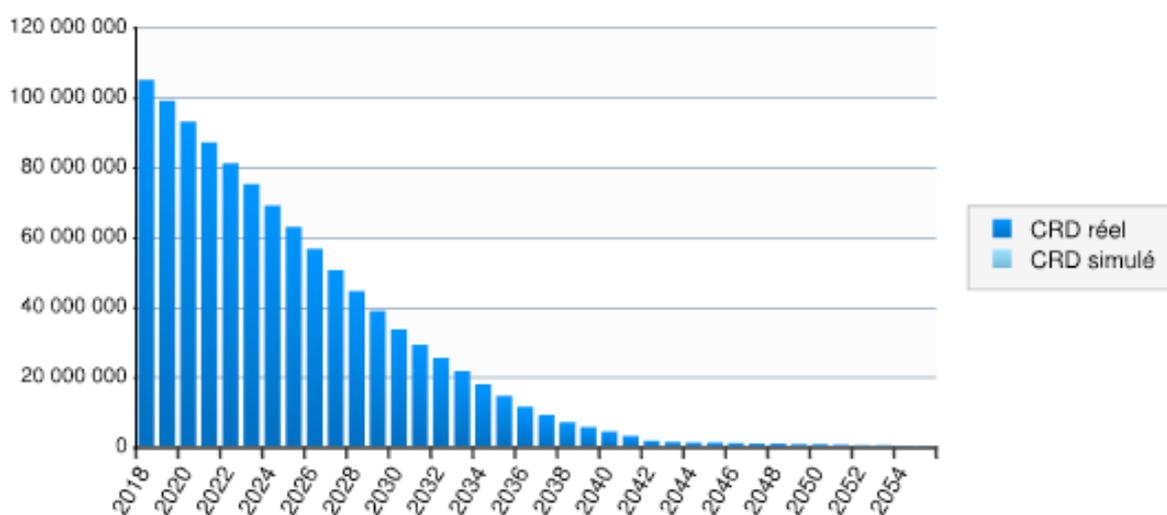
L'encours de la dette consolidée de l'agglomération au 31/12/2017 de 100 957 789 € est supportée par :

- le budget général avec un en-cours de 49 786 409 €
- le budget assainissement avec un en-cours de 50 134 630 €
- et dans une moindre mesure par le budget du développement numérique pour 1 036 750€.

Le taux moyen est de 2,87% et l'extinction de la dette, sans nouveau prêt qui viendrait allonger la durée est fixée pour 2054.

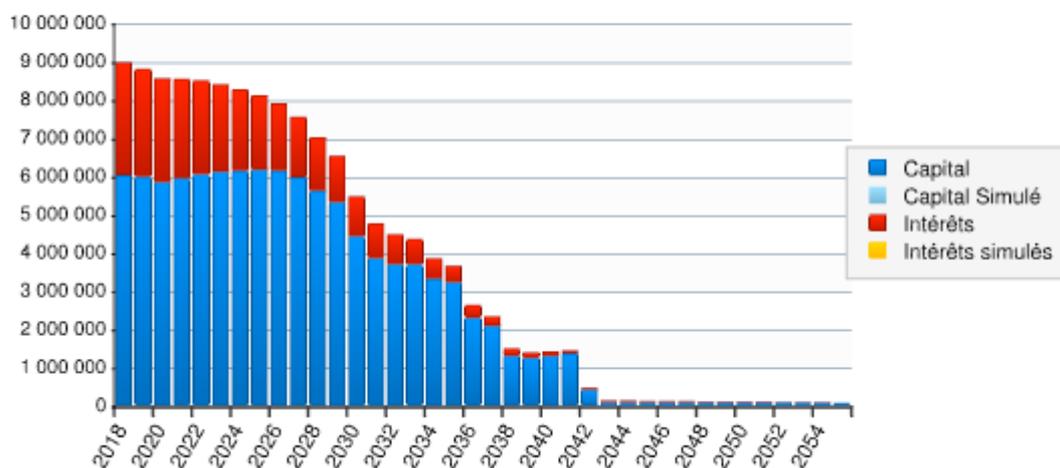
5,25 M€ d'emprunts font l'objet d'un report de 2017 sur 2018 mais non encaissé au 1^{er} janvier 2018. Ainsi au mois de janvier 2018, l'encours de la dette consolidée sera porté à 106 206 789 €.

Evolution du CRD



Les flux de remboursement se décomposent comme suit :

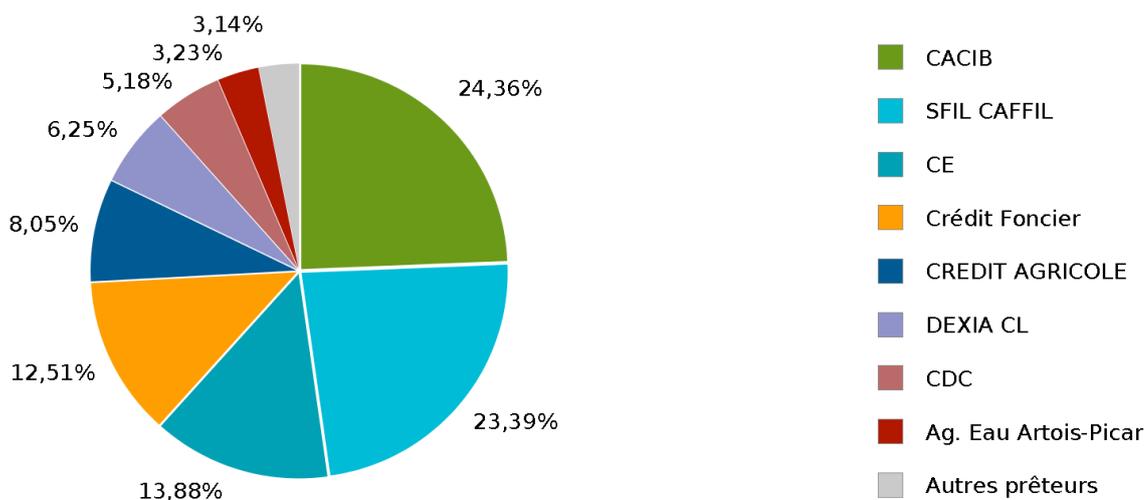
Flux de remboursement



Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	76 145 218.89 €	75,36 %	3,18 %
Variable couvert	2 355 195.00 €	2,22 %	1,20 %
Variable	9 529 960.92 €	10,26 %	0,38 %
Livret A	2 832 500.00 €	2,67 %	3,08 %
Inflation	2 674 250.00 €	2,52 %	2,73 %
Barrière	4 468 968.04 €	4,21 %	3,73 %
Barrière hors zone EUR	2 951 696.01 €	2,78 %	3,72 %
Ensemble des risques	100 957 788.86 €	100,00 %	2,87 %

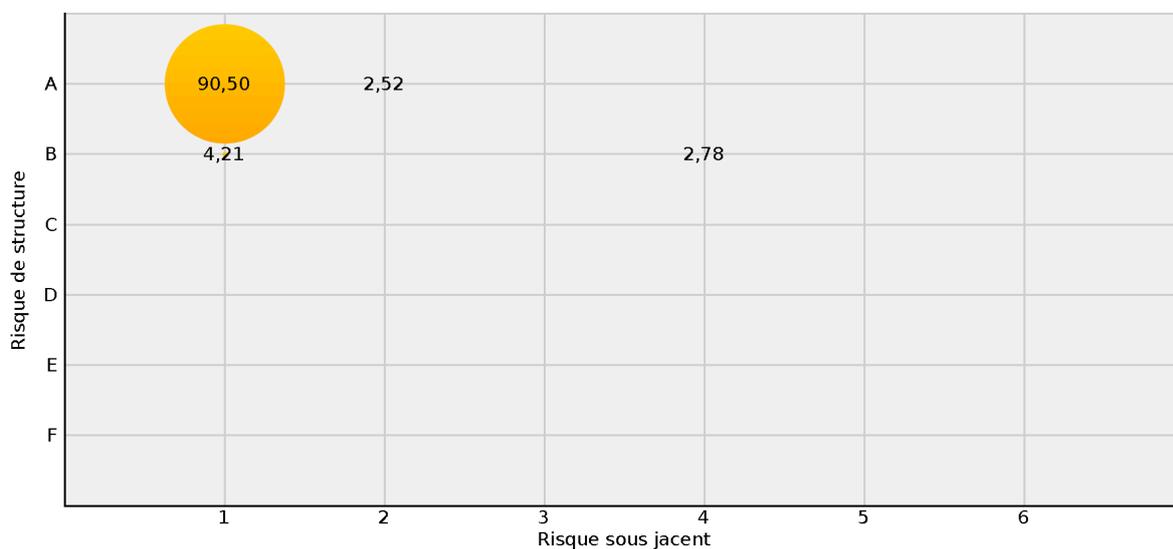
Répartition par prêteur



La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



ANNEXE 4

RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES

Année 2017

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes membres.

Cette obligation réglementaire incite au développement de coopérations et de partenariats entre Grand Calais et ses communes membres, mais également entre les communes entre elles. Il s'agit de renforcer les coopérations existantes et de proposer de nouvelles collaborations afin d'optimiser l'organisation et la gestion des services sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant la réactivité nécessaire au bon fonctionnement de ces services publics.

Pour Grand Calais et les 10 communes membres, il s'agit de promouvoir :

- Ce qu'il est possible de mettre en commun (Quels services ? Quelles ressources ?)
- Comment mettre en commun ? (Quelle organisation ? Quelles méthodes ? Quelles conditions ?)
- Comment revoir l'organisation des services, des structures, des ressources ? (Répartition géographique sur le territoire)
- Quels outils mettre en place pour favoriser l'échange et la communication entre tous les membres du territoire ?

Sur l'année 2017, Grand Calais a poursuivi la mise en œuvre du schéma de mutualisation, adopté le 10 décembre 2015 par le Conseil Communautaire puis modifié par avenant.

Mutualisation des Achats :

Sur l'année 2017, ce sont huit marchés qui ont été passés en groupement de commandes :

- Acquisition de vêtements de travaux.
- Vérification et maintenance d'installations et d'équipements de lutte contre l'incendie.
- Fourniture de produits d'entretiens.
- Travaux d'entretien des bâtiments.
- Marché de formation professionnelle.
- Papiers
- Affranchissement Courriers
- Location et Maintenance Photocopieurs

Mise à disposition individuelle d'agents :

Suite à la délibération du 15 décembre 2016, il a été mis à disposition de 10 agents de la Ville de Calais à l'Agglomération et d'1 agent de l'Agglomération à la Ville de Calais pour la mise en œuvre de la mutualisation de la Direction des Ressources Informatiques à compter du 1er janvier 2017.

Par délibération du 22 septembre 2017, le Conseil Communautaire a mutualisé, par mise à disposition, le Directeur de Cabinet.

Services communs :

Le 1er janvier 2017, un ensemble de services communs a démarré :

- Ressources Humaines
- Finances
- Système d'Information Géographique
- Contrôle de gestion

Ce sont 47 agents de la Ville de Calais et 16 agents de la Communauté d'Agglomération qui sont concernés par la mise en œuvre de ces services communs.